

---

## ◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 7 Décembre 2010* ◇

---

Etaient présents :

Jean GILBERT, Président,  
Stéphane HEYRAUD, Michel DUCLOS, Michèle MONCHOVET, Marie-Françoise PERRIER,  
Rachel DRI, Jean-Pierre JOUBERT, Agnès COURBON, Jean-Paul VALLOT, Guillaume  
SABOT, Marcel DUPLAY, Régis BONNEFOY, Thérèse MAISSE, Robert TARDY, Anne  
DROIN, François EPALLE, Véronique GRANGER, Yvette ROCHETTE, Monique  
VIGOUROUX, Michel TEYSSIER, Pascale ROCHETIN, Christian SEUX, Vincent DUCREUX,  
Jean-Louis BARIOT, Jean MAZZONI, Claude RAGONNEAU, Pierre-Jean PARAT, Claudius  
MARITAN, Raphaëlle METRAS, Charles-Erick BARRALON, Jean-Marc ROUX, Evelyne  
ESTELLE, Régis FANGET.

Absents excusés :

Elisabeth FOREST, Isabelle BAZIN, Jean-François CHARROIN.

Absents représentés :

Sylvain HEYRAUD, Daniel MANDON, Philippe MASSARDIER, Pierre SCHMELZLE, Robert  
TEYSSIER, Robert CORVAISIER.

**Stéphane HEYRAUD** est nommé secrétaire de séance.

---

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet les comptes-rendus du 19 octobre 2010 et du 15 novembre 2010 à l'approbation  
de l'assemblée.

L'assemblée approuve ces comptes-rendus.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **➤ Délégations aux organismes extérieurs en remplacement de M. GAUCHER**

Jean GILBERT explique que suite à la démission de M. Jean-Louis GAUCHER du conseil municipal de Bourg-Argental, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un représentant titulaire de la CCMP au sein du SIEL, du SICTOM Velay-Pilat et de l'Agence de Développement Economique de la Loire.

Il est procédé à l'élection des délégués de la Communauté de Communes aux organismes extérieurs.

- **SIEL**

Monsieur le Président rappelle que M. Guillaume SABOT est délégué suppléant pour la CCMP.

Un délégué titulaire d'une commune ne peut pas représenter la Communauté de Communes en tant que titulaire.

M. Régis BONNEFOY se porte candidat.

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de M. Régis BONNEFOY comme délégué titulaire de la CCMP au sein du SIEL.

- **SICTOM Velay-Pilat**

Les délégués au SICTOM Velay-Pilat pour le compte de la CCMP, issu de la commune de Bourg-Argental sont les suivants :

- titulaire : Marie-Françoise PERRIER
- suppléant : Stéphane HEYRAUD
- suppléant : Jean-Pierre JOUBERT

La commune de Bourg-Argental propose M. Didier RAMEAU.

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination de M. Didier RAMEAU comme délégué titulaire de la CCMP au sein du SICTOM Velay-Pilat.

- **Agence de Développement Economique de la Loire**

Il est proposé de nommer Christian SEUX.

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de M. Christian SEUX comme délégué de la CCMP au sein de l'Agence de Développement Economique de la Loire.

## ➤ Adhésion au Syndicat Mixte Rhône Pluriel

Jean GILBERT rappelle que depuis 2009, la Communauté de Communes n'est plus couverte par l'enveloppe spécifique du Contrat de Parc, d'où des manques de financement régionaux, sur certaines thématiques comme l'économie.

Après une analyse du contenu et des modalités d'adhésion à chacun des 3 contrats limitrophes auxquelles la Communauté de Communes pouvait être rattachée (Ardèche Verte, St Etienne Métropole et Rhône Pluriel), il apparaît que l'adhésion au Syndicat Mixte de Rhône Pluriel est la plus plausible et ce, bien que la CCMP ne soit pas tournée naturellement vers le bassin de vie de Rhône Pluriel.

D'une part, parce que les Communautés de Communes Pilatoises de la Région de Condrieu et du Pilat Rhodanien y sont déjà adhérentes. A ce titre, le Parc du Pilat est fortement investi dans le Syndicat Mixte et est en mesure de représenter les intérêts et de porter les projets des intercommunalités du Pilat.

D'autre part, le CDDRA de Rhône Pluriel arrive à son terme en 2011 et doit être renouvelé pour un démarrage du nouveau contrat en 2012. C'est donc un moment opportun pour proposer l'élargissement du périmètre à la CCMP et intégrer nos problématiques et projets dans le futur contrat.

Le Syndicat Mixte Rhône Pluriel n'est pas opposé à réfléchir à cet élargissement de son périmètre mais s'interroge aussi sur la pertinence de notre adhésion par rapport à un projet de territoire aujourd'hui davantage tourné vers la vallée du Rhône.

Une première rencontre entre le Président de la Communauté de Communes et la Présidente de Rhône Pluriel, Mme REBOUX a été organisée le 16 septembre dernier. Une seconde rencontre a eu lieu le 17 novembre dernier entre des membres du Bureau de la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte Rhône Pluriel, le Parc du Pilat, les Communautés de Communes de la Région de Condrieu et du Pilat Rhodanien.

Monsieur le Président rappelle que le coût de l'adhésion est de 1,6 €/habitant/an soit environ 24 168 € / an.

Le nombre de sièges titulaires et suppléants est défini par rapport au nombre d'habitants par tranche de 5.000 habitants, soit 3 sièges pour la CCMP au Conseil Syndical qui se réunit 4 à 5 fois par an.

Au Bureau, il y a un siège par EPCI. Le Bureau se réunit une fois par mois, le comité de pilotage se réunit également une fois par mois les mardi matin.

Les élus communautaires qui le souhaitent (et éventuellement les techniciens) seraient mobilisés sur les 4 commissions qui vont travailler à l'élaboration du futur contrat :

- économie,
- agriculture et environnement
- éducation au territoire
- diffuser le développement : commerces, habitat, déplacements, services à la personne.

Elles se réunissent environ tous les 2-3 mois mais vont se réunir plus souvent sur fin 2010-début 2011 pour la définition du projet de territoire sur les différentes thématiques et l'élaboration du futur contrat. Il faudrait alors être présent pour représenter et défendre les orientations et les projets de la CCMP.

Une discussion s'engage.

Les principales questions abordées sont les suivantes :

Il est noté que l'adhésion est un peu complexe mais riche.

Elle peut ouvrir des financements et suscite des échanges.

La question de l'investissement en temps et de la distance est posée.

Il est demandé pourquoi l'adhésion ne peut se faire à l'Ardèche Verte, car c'est un territoire voisin également. Pour St Etienne Métropole, il aurait fallu créer un Syndicat mixte.

Dans Rhône Pluriel, il est noté la présence des Communautés de Communes Pilatoises. De ce fait, les thématiques abordées sont proches de celles de la CCMP.

Une interrogation subsiste sur la remontée des projets de la Communauté de Communes dans cette instance large.

Malgré tout, il peut être difficile de rester « orphelin » pour les futurs financements régionaux.

Il est demandé pourquoi il ne peut y avoir un CDDRA Pilat. La Région ne le souhaite pas.

Une question sur l'information des conseillers sur ce sujet est posée.

La question de l'adhésion a été antérieurement étudiée en Bureau.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 25
- Contre : 6
- Abstention : 2

L'assemblée accepte l'adhésion au Syndicat Mixte Rhône Pluriel en vue de l'intégration d'un CDDRA, ouvrant droit aux financements de la Région Rhône-Alpes sur plusieurs thématiques.

## **FINANCES**

### **➤ Ouverture de crédits d'investissement et de fonctionnement par anticipation pour l'exercice 2011 – Budget Principal / Budget Espace Nordique des Monts du Pilat**

Jean GILBERT rappelle à l'assemblée communautaire le principe de l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement et de fonctionnement.

Il propose :

#### En section de fonctionnement :

De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

#### En section d'investissement :

De permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'ouverture de crédits par anticipation pour l'exercice 2011 pour les deux Budgets Communautaires.

### **➤ Décision Modificative n°3 - Budget Principal**

Jean GILBERT explique que la Communauté de Communes avait contracté un emprunt en 2004, auprès de la banque DEXIA, pour les travaux de la ZI Péroux.

Cet emprunt ayant un remboursement de capital évolutable en fonction des échéances, il est nécessaire en cette fin d'année 2010 de compléter les crédits affectés au remboursement de ce capital.

L'assemblée accepte à l'unanimité la décision modificative n° 3 concernant le Budget Principal 2010 qui lui est proposée.

## ► **Décision Modificative n° I - Budget Espace Nordique des Monts du Pilat**

Jean GILBERT rappelle qu'un nouvel emprunt de 122 000 euros ayant été conclu en cette année 2010, auprès du Crédit Agricole, pour le budget de l'Espace Nordique, les crédits destinés aux emprunts sont par conséquent insuffisants. Il en est de même pour les Intérêts Courus Non Echus à rattacher à ce même exercice.

L'assemblée approuve à l'unanimité la décision modificative n° I concernant le Budget Espace Nordique 2010 qui lui est proposée.

## ► **Création de deux Budgets Annexes**

Jean GILBERT explique qu'afin de permettre une meilleure lisibilité comptable et budgétaire des opérations économiques, il est proposé de créer 2 budgets annexes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, de manière à être conformes avec les règles de comptabilité publique.

- Budget Annexe « aménagements de ZA » : qui comprendra l'ensemble des acquisitions foncières, les travaux d'aménagement et les cessions de parcelles ainsi que toutes les dépenses de fonctionnement afférentes aux ZA.
- Budget Annexe « bâtiments économiques en location » : qui comprendra l'ensemble des dépenses de fonctionnement de ces bâtiments, la perception des loyers, l'achat de foncier pour la réalisation de bâtiments, les travaux de construction, les cessions éventuelles, etc...

L'ensemble des dépenses et recettes inscrites en investissement et fonctionnement dans ces 2 budgets seront sorties du Budget Général.

L'assemblée accepte à l'unanimité de créer deux Budgets Annexes au 1er janvier 2011.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### ► **Poste chargé de missions PIG - Assistante AEDD et Tourisme**

Une discussion s'est tenue lors du dernier Bureau qui propose la création d'un poste de chargé de missions « animation du PIG » issu du PLH et assistance aux projets AEDD et Tourisme avec un CDD de 1 an reconductible.

L'assemblée accepte à l'unanimité la création de ce poste en CDD.

## ➤ **Poste Accueil - Secrétariat**

Jean GILBERT explique que le contrat CAE de la personne en charge de l'accueil prend fin le 3 janvier 2011. Une discussion s'est tenue en Bureau le 9 novembre dernier proposant la reconduction du poste pour une année en CAE sur un profil de chargée d'accueil.

Il est proposé la reconduction du poste en CAE, dans le cas où les aides CAE seraient reconduites et avec une évolution des missions permettant de décharger les assistantes des fonctions de secrétariat (gestion des agendas de réunions et RDV, notamment).

En cas de non connaissances des aides au 1er janvier 2011, proposition de reconduction d'un CDD de 6 mois en attente de connaître les nouveaux dispositifs pour les postes CAE-CUI.

L'assemblée approuve à l'unanimité la reconduction du contrat CAE-CUI.

## **ECONOMIE**

### ➤ **Cession de terrain à l'entreprise RICHARD sur la ZA des 3 Pins**

Christian SEUX explique que l'Ets Richard de maçonnerie, domiciliée Les Chalays à St-Genest-Malifaux, sur la commune de St-Genest-Malifaux souhaite acquérir une parcelle de terrain sur la ZA des 3 Pins pour une surface de 2833 m<sup>2</sup>.

Un avis des domaines a été demandé pour cette parcelle et non reçu à ce jour.

Le prix de vente proposé à l'Ets Richard est de 15 € HT / m<sup>2</sup>, le prix appliqué habituellement pour les cessions en ZA.

La présente vente est soumise à la TVA sur marge.

Monsieur le Président propose la signature d'un compromis de vente avec l'Ets Richard.

L'assemblée accepte à l'unanimité la signature du compromis de vente à l'entreprise RICHARD.

### ➤ **Location de l'unité n°2 à l'entreprise ROCHER SERVICES – Atelier-relais de St Genest-Malifaux**

Christian SEUX explique que lors du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2010, la Communauté de Communes avait décidé de louer à l'entreprise ROCHER SERVICES l'unité n°2 provisoirement, ce, pour une durée de six mois, auquel cas au-delà de ce délai le loyer en vigueur s'appliquerait.

L'entreprise ROCHER SERVICES a saisi la Communauté de Communes pour solliciter une reconduite de la convention à loyer en équivalent jusqu'à fin février, leurs travaux de construction de bâtiment sur la zone d'activités des 3 Pins ayant pris du retard.

Il est proposé, afin de ne pas mettre l'entreprise en difficulté, de procéder à une augmentation de 20 % par mois.

L'assemblée approuve à l'unanimité la location à l'entreprise ROCHER SERVICES de l'unité n°2 de l'atelier-relais jusqu'au 28/02/2011 avec une application de 20 % d'augmentation par mois jusqu'au 28/02/2011.

### ➤ **Location d'une unité à l'entreprise BIO BAT 42 – Atelier-relais de St Genest-Malifaux**

Christian SEUX explique que l'entreprise BIO BAT 42 a pris contact avec la Communauté de Communes pour louer une unité à l'atelier-relais de St-Genest-Malifaux.

Activités : vente de matériaux de constructions écologiques.

La Communauté de Communes propose la location à l'entreprise Bio Bat de l'unité n°2 (ou de l'unité n°1 si libérée à cette date) dès mars ou avril aux conditions du règlement en vigueur.

L'assemblée accepte à l'unanimité la location à l'entreprise BIO BAT 42 l'unité n°1 ou 2 de l'atelier-relais de St-Genest-Malifaux aux conditions de loyer énoncées ci-dessus.

### ➤ **Signature d'un compromis de vente au garage DESFONDS – ZA des 3 Pins (St Genest-Malifaux)**

Après réception du relevé de bornage la surface correspond précisément à 2478 m<sup>2</sup>.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'annulation de la précédente délibération du 19/10/2010 et accepte la signature d'un compromis de vente avec la nouvelle surface.

## **TOURISME**

### ➤ **Approbation de la convention pour la vente de « Nordic Pass » avec l'association « Montagnes du Massif Central »**

Thérèse MAISSE explique qu'il est proposé comme chaque année la signature d'une convention avec l'Association "Montagnes du Massif Central".

Cette convention régit la vente des cartes d'abonnement Nationales : "Carte Nordic Pass" dans le Massif Central. Elles sont vendues, distribuées et gérées par l'Association "Montagnes du Massif Central" pour le compte de Nordique France.

L'Espace Nordique des Monts du Pilat reçoit en dépôt les "Nordic Pass Adultes » et « Nordic Pass Enfants." afin de les délivrer au public.

En fin de saison, un état financier est établi, permettant le reversement à l'Espace Nordique des recettes lui revenant.

L'assemblée accepte à l'unanimité la signature d'une convention avec l'Association « Montagnes du Massif Central » pour la vente de « Nordic Pass ».

## **CULTURE SOCIAL**

### **➤ Prise de compétence Relais Assistantes Maternelles Parents-Enfants (RAMPE)**

Jean-Louis BARIOT rappelle que le RAM est une action inscrite dans le CEJ qui est de la compétence des communes. La Communauté de Communes détient la compétence liée aux crèches et jardins d'enfants depuis le 10 avril 2008.

La question de l'avenir du service RAM est à débattre dès à présent. En effet, la convention RAM entre l'Espace Déôme et les communes s'arrête au 31/12/2010. Avant la fin de la convention, les parties ont convenu de se rencontrer pour envisager son renouvellement.

Le Bureau du 9 novembre 2010 a souhaité que la Commission Culture-Social débattre sur cette question. Elle est réunie ce jour même.

La Communauté de Communes détient la compétence liée aux crèches et jardins d'enfants depuis le 10 avril 2008.

Il est présenté les différentes possibilités :

#### **Cas 1 : La compétence reste communale**

Les communes devront se positionner de façon individuelle pour décider si le service continue et si des conventions sont reconduites avec l'Espace Déôme.

#### **Cas 2 : Transfert de compétence à la Communauté de Communes**

→ Transfert de compétences donc modification des statuts et transfert de charges  
Pour cela, la CCMP doit délibérer pour modifier ses statuts.  
Il faudra réunir la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Son rôle est d'évaluer pour chaque commune les transferts de charges réalisés.

→ Dans cette option, le service peut :

- toujours être effectué par l'Espace Déôme avec poursuite de la convention avec l'association
- être effectué par la CCMP avec embauche en interne

### **Cas 3 : la Compétence reste communale mais est assurée par la Communauté de Communes par Prestation de services**

Les CC et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Les Communautés de Communes, uniquement si elles agissent pour le compte de leurs communes membres, bénéficient de par la loi d'une habilitation générale qui leur permet de réaliser des prestations de services.

Dans ce cas, il n'y a pas de modification des statuts nécessaires mais la signature d'une convention au préalable.

En cas de prestation de service, les communes restent compétentes.

Une discussion s'engage.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention : 2

L'assemblée approuve la prise de compétence « Relais Assistantes Maternelles Parents-Enfants » par la CCMP.

Il est proposé que la Communauté de Communes reprenne ce service en régie au 1er juillet 2011. Pour les six premiers mois de l'année, la Communauté de Communes passera une convention avec les communes pour la mise en place d'une prestation de service pour leur compte. Elle signera une convention avec l'Espace Déôme pour l'exercice de la mission jusqu'au 30 juin 2011.

L'assemblée approuve à l'unanimité ces deux propositions.

### **➤ Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Jean GILBERT explique que la Communauté de Communes ayant décidé de prendre la compétence Relais Assistantes Maternelles, il est nécessaire de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Monsieur le Président propose la composition suivante :

- Président de la commission : Jean GILBERT
- Membres :
  - les 2 Vice-présidents Culture-Social : Jean-Louis BARIOT et Monique VIGOUROUX
  - 1 représentant par commune (délégué communautaire ou non), soit 16 représentants
  - 1 suppléant par commune (au cas où le membre titulaire ne peut être présent)

Il sera demandé aux 16 communes de déléguer 1 membre titulaire et 1 suppléant.

L'assemblée accepte à l'unanimité la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

## ➤ **Politique annuelle de soutien aux associations : compléments**

Monique VIGOUROUX et Jean-Louis BARIOT expliquent que le Groupe de Travail Subventions aux Associations et le Bureau se sont réunis les 25 octobre et 9 novembre 2010 pour proposer l'attribution de nouvelles subventions à des associations, en complément des subventions qui ont déjà été attribuées lors du Conseil du 27 avril 2010.

### **- Pour les manifestations :**

<b>Associations</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Somme</b>
<b>Métiers d'Art du Pilat</b>	« L'objet qui parle » : du 12 au 20 décembre 2010	<b>500 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>500 €</b>

Le versement sera versé sur présentation de justificatifs.

L'assemblée approuve à l'unanimité le complément de la politique annuelle de soutien aux associations pour 2010.

## ➤ **Avenant au Contrat Enfance Jeunesse**

Monique VIGOUROUX explique que dans le cadre de la création de la crèche de Planfoy, la CAF propose à la CCMP un avenant au Contrat Enfance Jeunesse afin d'intégrer le fonctionnement du Multi accueil dans le précédent contrat et par conséquent obtenir des aides de la CAF dans le cadre de cette action.

Il est nécessaire d'approuver ce projet d'avenant.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'avenant n°2010-01 à la convention enfance et jeunesse n°2007-256.

## **AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **➤ OPATB : dossiers de demande de subvention de M. Olivier GOUTELLE et de Mme Marie-Louise ROCHER ROBIN**

Il est présenté les deux dossiers suivants :

#### **Projet de M. GOUTELLE - Burdignes :**

- réhabilitation complète et conventionnement APL de trois logements situés :
  - Domaine de Montchal 42220 Burdignes

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 28
- Contre : 1
- Abstention : 4

L'assemblée approuve cette demande de subvention.

#### **Projet de Mme ROCHER ROBIN – St Julien-Molin-Molette :**

- réhabilitation complète et conventionnement APL d'un logement locatif situé:
  - Place de la Bascule 42220 Saint Julien-Molin-Molette

L'assemblée accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

### **➤ Convention de partenariat pour le pilotage et le suivi avec St Etienne Métropole pour le pilotage et le suivi de la démarche de restauration et de gestion concertée de l'Ondaine, du Lizeron et de leurs affluents pour 2010 et participation financière pour 2010**

Guillaume SABOT rappelle à l'assemblée la délibération du 2 juin 2009 relative à l'accord de principe d'une convention avec Saint Etienne Métropole pour l'élaboration et le suivi du Contrat de Rivière Ondaine sous réserve de la participation financière de la Communauté de Communes.

Dans le cadre du contrat de rivière Ondaine, St Etienne Métropole, structure porteuse de la démarche, se doit de mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer l'élaboration du contrat de rivière ainsi que son bon déroulement.

Ainsi, il avait été convenu d'instaurer une convention de partenariat entre la CCMP et St Etienne Métropole pour le pilotage et l'animation du Contrat de rivières Ondaine, Lizeron et de leurs affluents. Cette convention a pour objet le partage des coûts de fonctionnement de la cellule d'animation du Contrat de rivières comprenant les postes et les frais de fonctionnement ainsi que les dépenses de communication et celles afférant aux études.

A ce titre, la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure d'animation.

Le montant estimatif total des coûts de fonctionnement s'élève à 82 540 €.

L'estimation financière de la participation de la Communauté de Communes pour 2010 (calculée pour les communes concernées : St Romain-les-Atheux, Planfoy et St Genest-Malifaux) s'élève à 8 523 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec St Etienne Métropole pour le pilotage et le suivi de la démarche de restauration et de gestion concertée de l'Ondaine, du Lizeron et de leurs affluents pour 2010 et également la participation financière de la Communauté de Communes pour 2010, pour un montant de 8 523 €.

La séance est levée à 21h15.

---

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Stéphane HEYRAUD.